



## Municipalité de Saint-Alexis

Saint-Alexis, le 9 septembre 2014

Monsieur Richard Lehoux  
Président  
Fédération québécoise des municipalités  
2954, boul. Laurier, bureau 560  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4T2

COPIE

Monsieur,

Relativement à votre correspondance du 17 juillet dernier adressée à L'honorable Lisa Raitt, ministre du Transport, responsable de la Société canadienne des postes du Gouvernement du Canada et au suivi de la séance du conseil municipal tenue le 8 septembre 2014, vous voudrez bien trouver ci-joint copie de la résolution portant le numéro 2014-09-09 appuyant la Fédération québécoise des municipalités dans ses démarches.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Rémy Lanoue,  
Directeur général

RL/mt

p.j. (1)

c.c. M. Denis Lemelin, ✓  
Président du Syndicat des travailleurs de la poste



Le ..... 9 septembre 2014 .....

Procès-verbal  Copie de résolution

## *Municipalité de Saint-Alexis*

À une séance ordinaire  , extraordinaire  , ajournée  , de la Municipalité de Saint-Alexis .....

tenue le ..... 8 septembre 2014 ..... et à laquelle sont présents son honneur

le maire ..... M. Robert Perreault .....

et les conseillers suivants :

M<sup>me</sup> Guylaine Perreault

M. Michel Ricard

M. Denis Ricard

M. Gaston Wolfe

M. Louis Ricard

M. Pascal Thuot

formant quorum sous la présidence du maire.

M. Rémy Lanoue

..... Secrétaire-trésorier est aussi présent.

2014-09-09

### APPUI FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS SERVICES POSTAUX EN MILIEU RURAL

#### ATTENDU

l'adoption par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de la résolution portant le numéro CA-2014-06-05/05 à sa réunion du conseil d'administration des 5 et 6 juin 2014, relative à la situation des services postaux en milieu rural et à l'effet « *de demander à la ministre responsable de la Société canadienne des postes au gouvernement fédéral, M<sup>me</sup> Lisa Raitt, de :*

- *Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans de petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste et permette également d'amorcer la réflexion visant l'accessibilité aux services;*
- *Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole du service postal canadien relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;*
- *Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;*

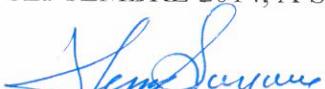
*publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultation avec la population et d'autres intervenants; »*

Dont copie est annexée à la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Louis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités dans ses démarches auprès des autorités gouvernementales fédérales à l'effet et plus particulièrement QUE :

- Le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans les régions rurales protège le caractère public des bureaux de poste, soit le maintien de ces derniers;
  - De maintenir la livraison du courrier tant en milieu urbain que rural.
- 

COPIE CONFORME FAITE CE  
9 SEPTEMBRE 2014, À SAINT-ALEXIS.

  
Rémy Lanoue,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 5 et 6 juin 2014 à l'Hôtel Plaza Québec.

---

RÉSOLUTION CA-2014-06-05/05

La situation des services postaux en  
milieu rural

---

**CONSIDÉRANT** que de nombreuses résolutions ont été transmises à la FQM sur la situation des services postaux à la suite de l'annonce d'un nouveau plan d'action de Postes Canada visant son retour à la viabilité financière d'ici 2019;

**CONSIDÉRANT** que ce plan d'action comporte cinq initiatives, dont celles de l'arrêt de la distribution du courrier à la porte pour le tiers des ménages canadiens par la mise en place de boîtes postales communautaires, d'une rationalisation des opérations grâce à la technologie et la consolidation des services et d'une réduction de la main-d'œuvre de 6000 à 8000 postes par attrition et négociation d'ici 2019;

**CONSIDÉRANT** que la FQM défend l'importance d'assurer la livraison du courrier partout sur le territoire du Québec, que l'on soit en milieu urbain ou en ruralité;

**CONSIDÉRANT** que la fermeture des points de services en milieu rural a une incidence directe sur l'occupation du territoire et la vitalité des milieux;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe des avenues qui méritent d'être analysées sérieusement avant d'envisager la fermeture et qu'il est nécessaire de prendre le temps de bien analyser les situations et trouver les meilleures solutions pour maintenir une desserte de services respectable;

Il est proposé par : M<sup>me</sup> Paulette Lalande  
Et appuyé par : M. Dominic Tremblay

**DE DEMANDER** à la ministre responsable de la Société canadienne des postes au gouvernement fédéral, M<sup>me</sup> Lisa Raitt, de :

- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans de petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste et permette également d'amorcer la réflexion visant l'accessibilité aux services;
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole du service postal canadien* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

CUPW/STTP  
SEP 15 2014  
RECEIVED/REÇU

2

- Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultation avec la population et d'autres intervenants;

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à la Fédération canadienne des municipalités, aux syndicats des travailleurs et travailleuses des postes ainsi qu'aux membres de la FQM.

**Adoptée à l'unanimité**

Copie certifiée conforme de la résolution CA-2014-06-05/05, sous réserve d'adoption du procès-verbal par le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités.

\_\_\_\_\_  
ANN BOURGET  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière de la corporation

15 juillet 2014

Date